



Direction des finances
Office du personnel

Münstergasse 45
3011 Berne
+41 31 633 43 36
info.pa@be.ch
www.be.ch/personnel

Version du 1^{er} avril 2022

Plan général de protection contre le coronavirus

Protégez-vous et protégez vos collaborateurs et collaboratrices ainsi que vos clients et clientes en adoptant des mesures simples !

La situation étant redevenue normale vendredi 1^{er} avril 2022, les mesures prévues par le plan général de prévention de l'Office du personnel n'ont donc plus lieu d'être. Nous considérons toutefois qu'il est toujours approprié de tenir compte des recommandations suivantes.

Recommandations de principe

Il est recommandé de continuer autant que possible à respecter une certaine distanciation physique et à appliquer les mesures d'hygiène. Les agentes et agents cantonaux sont libres de porter volontairement le masque.

Recommandations en matière d'hygiène

- Mettez suffisamment de produit désinfectant à la disposition de vos collaborateurs et collaboratrices ainsi que de vos clients et clientes.
- Remplissez régulièrement les distributeurs de savon liquide et de serviettes jetables, et vérifiez vos stocks afin d'en avoir suffisamment.
- Aérez régulièrement les bureaux, les salles de réunion et les locaux de pause.

Recommandations pour le service au guichet

- Il est recommandé de séparer l'espace-client au guichet par des parois en verre ou en plexiglas ne comportant pas d'ouverture à hauteur de tête.
- Il convient de permettre au personnel de guichet et à la clientèle d'accéder au lavage et/ou à la désinfection des mains dans les locaux.

Informations complémentaires

- Philipp Berger, assistant de direction
Tél. : +41 31 633 45 84
Courriel : philipp.berger@be.ch